



## TELECOPIE

**A :** CASNAV Académie Aix Marseille  
Monsieur Daniel PASSAT, le Directeur

**De :** Mme Alice JANUEL, Présidente de l'ANGVC (Port. 06 20 67 62 90)

Date : 06/09/2011

N° : 04 91 14 13 64

**Objet :** Difficultés d'inscription à l'école d'Entraigues (84)

Nbre de page(s) : 1 (celle-ci incluse)

Monsieur,

Je vous informe d'une démarche que j'ai entreprise ce jour auprès de l'Inspection Académique d'Avignon concernant le refus opposé par le Maire de la commune d'Entraigues d'inscrire des élèves dont l'habitat permanent de leurs parents est la résidence mobile terrestre qui stationnent en dehors de l'aire d'accueil.

Je me suis faite, dans cette affaire, le relais des difficultés de M. ADOLPHE qui stationne sur le terrain de la résidence principale de sa mère. Toutefois, j'ai été informée que le refus opposé aux enfants de M. ADOLPHE n'est pas isolé.

Pour rappel, la commune d'Entraigues est composée d'environ 6 700 habitants et ne dispose que de huit emplacements pour l'accueil des gens du voyage de passage. Enfin, toutes les préconisations visant à favoriser la scolarisation des enfants du voyage rappellent les droits et obligations de tous en matière d'éducation et, notamment, dénie à quiconque le droit de faire obstacle à l'obligation scolaire d'un enfant au prétexte de la situation de son habitat sur le territoire communal.

L'Inspection Académique d'Avignon m'a fait part d'un côté que mon signalement n'était pas le seul qui leur soit parvenu, que ce n'était pas non plus la première fois qu'une telle situation se produit dans la commune d'Entraigues, et qu'en conséquence des instructions seraient données pour que ces situations soient réglées dans la journée.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Téléphone : 01 42 43 50 21

Télécopie : 01 42 43 50 09

Portable : 06 15 73 65 40

Email : [angvc@free.fr](mailto:angvc@free.fr)

Site Internet : [www.angvc.fr](http://www.angvc.fr)